

## Compte rendu du conseil municipal du 15 novembre 2023

**Président** : M. Maurice DUSSOLLIER

**Secrétaire de séance** : Mr Gilles CASTILLO

**Présent(e)s** :, M. Gilles CASTILLO, M. Frédéric CLAVEL , Mme Céline CLAVERIE, Mme Vanessa DAUZET, M. Eric DELALONDE, M. Maurice DUSSOLLIER, M. Yohan NOEL, M. André PESANDO.

**Absente représentée** : Mme Paula KONING, a donné procuration à M. Maurice DUSSOLLIER

**Absent excusé** : M. Agostinho AZEVEDO, a donné procuration à Céline CLAVERIE

**Absente** : Mme Jessica ARGUEYROLLES-LEPOIVRE

### Ordre du jour

- Loyers 2024 logements communaux
- Adhésion au service RGPD du Syndicat mixte AGEDI
- SDE éclairage public programme 2024
- Agents fonction publique territoriale : prime exceptionnelle pouvoir d'achat 2023
- Désignation membres Commission régularité des listes électorales
- Travaux 2024
- Colis personnes âgées fêtes de fin d'année
- Questions diverses
  - Suivi travaux logements
  - Fêtes fin année, décorations du village et animation
  - Actualité associatives et culturelles

### Loyers 2024 logements communaux

Monsieur le Maire indique qu'il convient de se prononcer sur la révision annuelle du montant des loyers des logements communaux à caractère social. Il propose de maintenir les montants des loyers actuels à l'exception du loyer concernant le logement T6 situé au 15 chemin des Prés. Le montant du loyer de ce logement est supérieur à celui du logement T6 situé 11 chemin de la Palette.

T6 chemin des Prés : 650 euros

T6 chemin de la Palette : 600 euros

Monsieur le maire propose d'uniformiser le montant des loyers de ces deux logements à 600 euros.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité des votants la proposition de Monsieur le Maire concernant le maintien du montant des loyers actuels à l'exception du logement T6 situé 15 chemin des Prés dont le montant est fixé à 600 euros.

### Adhésion au service RGPD du Syndicat mixte AGEDI

Monsieur le maire présente le projet d'adhésion à la prestation de « mise à disposition de service pour la mise en conformité avec la réglementation européenne RGPD », proposé par le Syndicat Mixte AGEDI.

Le règlement général de protection des données (RGPD) est un texte réglementaire européen qui encadre le traitement des données de manière égalitaire sur tout le territoire de l'Union européenne (UE). Il est entré en application le 25 mai 2018.

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec le Syndicat Mixte AGEDI présente un intérêt certain.

La désignation d'un délégué à la protection des données constitue par ailleurs une obligation légale pour toute collectivité.

Le maire propose au conseil :

- de mutualiser ce service avec le Syndicat Mixte AGEDI,
- de l'autoriser à signer la convention de mutualisation, ses protocoles annexes, et à prendre/signer tout document afférent à la mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale en la matière,
- de désigner comme Délégué à la Protection des Données mutualisé (DPO) le Syndicat Mixte AGEDI en tant que personne morale.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité des votants, la proposition de Monsieur le Maire

## Syndicat Départemental d'Energie programme 2024

Travaux d'éclairage public : les travaux demandés fin 2022 ont été réalisés (implantation d'un lampadaire chemin de l'Ayza et remplacement du lampadaire chemin de Saint-Esselin par un éclairage à LED).

A vérifier si la demande concernant la sécurisation des prises pour les décorations lumineuses sur les poteaux électriques a été prise en compte.

Programme 2024 : après discussion, le conseil retient la proposition de revoir la mise en valeur de l'église abbatiale en remplaçant les éclairages classiques énergivores par des éclairages à LED.

Le conseil autorise Monsieur le Maire à soumettre cette demande au SDE 65.

Pour répondre à quelques demandes, à débattre lors d'une prochaine réunion du conseil l'élargissement de la plage horaire d'éclairage public en soirée (prolongement jusqu'à 23h).

## Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour les agents publics

Le Gouvernement a prévu le versement d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics civils de la fonction publique de l'État et de la fonction publique hospitalière ainsi que pour les militaires.

**Pour la fonction publique territoriale, c'est le décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023** portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique territoriale qui s'applique.

Les conditions d'éligibilité, le montant et les modalités de versement de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle définis par le décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 sont donc applicables aux agents publics territoriaux concernés **sous réserve de l'adoption d'une délibération** par la collectivité ou l'établissement public employeur **après avis du comité social territorial compétent**.

Le montant de cette **prime** est modulé en fonction de la rémunération brute définie à l'article 2 du décret susvisé. **Dans la limite du plafond prévu** pour chaque niveau de rémunération défini par le barème suivant, l'organe délibérant détermine le montant de la prime prévue.

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1 <sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant de la prime de pouvoir d'achat
Inférieure ou égale à 23 700 €	.....€ (dans la limite de 800 euros)
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	.....€ (dans la limite de 700 euros)
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	.....€ (dans la limite de 600 euros)
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	.....€ (dans la limite de 500 euros)
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	.....€ (dans la limite de 400 euros)
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	.....€ (dans la limite de 350 euros)
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	.....€ (dans la limite de 300 euros)

Après délibération, le conseil municipal par 8 voix pour et 2 voix contre, décide d'octroyer une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat aux deux agents de la collectivité. Il en fixe le montant à 250 euros.

## Commission de régularité des listes électorales : désignation des membres

Il convient de renouveler les trois membres de la commission de régularité des listes électorales.

Membres sortants : représentant du conseil municipal, Vanessa DAUZET, représentant de l'Administration Denis CURBELIE, représentante du tribunal judiciaire, Sylvette LAFFONTA.

Les membres sortants ne peuvent pas être reconduits. Monsieur le Maire propose de désigner les personnes suivantes :

Représentant du conseil municipal : Yohan NOEL, représentant de l'Administration, Jérôme CHALAN, représentante du tribunal judiciaire, Marylise REBOULET.

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, retient la proposition de monsieur le Maire.

## Travaux 2024

- Réfection du pont de l'Ayza

Le bureau de contrôle APAVE a procédé à une visite de reconnaissance du pont sur l'Ayza, cami de la Marlère dans le cadre du Programme national ponts. Propositions d'action à l'issue de ce contrôle : réalisation de travaux de renforcement et/ou remplacement sur le tablier et les culées.

Des subventions peuvent être obtenues pour le financement des ces travaux.

Trois entreprises de travaux publics ont été consultées pour les interventions sur la structure du pont, ACCHINI, GEOVIA et COBATRAP, et une entreprise de serrurerie pour la réfection de la rambarde, MIGAZZI.

- Réhabilitation des locaux de l'ancienne mairie

Les locaux de l'ancienne mairie sont restés en l'état et ne sont pas utilisés. Le local de rangement de la mairie actuelle est déjà quasiment saturé avec les archives courantes. Un espace d'archivage supplémentaire est nécessaire.

L'aménagement des anciens locaux permettrait de répondre à ce besoin. Le hall d'accueil et l'ancien bureau de la secrétaire de mairie pourrait être aménagés en local d'archivage.

L'ancienne salle du conseil pourrait servir de salle de réunion annexe en particulier pour les associations de la commune.

Nature des travaux envisagés : isolation, rénovation de l'électricité et du chauffage, pose d'une porte et d'une cloison coupe feu, peinture. Consultation des entreprises en cours.

- Sécurisation maison Beaumarié

La toiture de la dépendance est en mauvais état. Il convient de procéder rapidement à la sécurisation et à la protection du lieu. Plusieurs charpentiers sont consultés.

- Points d'aspiration incendie

Une visite de contrôle par le SDIS des différents points d'aspiration de la commune s'est déroulée récemment. La pose d'une signalétique adaptée est recommandée pour les points d'aspiration sur les puits et sur le Lys. Des travaux de débroussaillage sont nécessaires pour l'un d'entre eux.

## Colis personnes âgées pour les fêtes de fin d'année

Cinquante neuf personnes recevront ce colis à l'occasion des fêtes. Coût par personne 20,50 euros.

La distribution des colis est prévue dans la semaine du 18 au 24 décembre.

## Questions diverses

- Point travaux en cours

- Réparation et remplacement volets : il reste un volet roulant à poser dans un logement place Sensever
- Peinture logements communaux : les travaux de peinture des volets et boiseries avancent. Il reste à faire les logements chemin des Prés et deux volets chemin de la Palette.
- Peinture des façades ouest des bâtiments restaurant scolaire, salle des fêtes et mairie : l'entreprise interviendra semaine 47 à partir du 20 novembre.
- Problème d'humidité et d'étanchéité dans les salles de bain logement chemin des Prés et chemin de la Palette : consultation d'une entreprise en cours.

- Fêtes de fin d'année, décoration du village et animations

- Décoration du village : un sapin sera installé devant la mairie, un autre à Parabère. Comme l'an dernier des décorations réalisées par le groupe bricolage seront positionnées en plusieurs endroits dans le village
- Samedi 16 décembre , animation autour du sapin, pâtisseries, vin et chocolats chauds.

- Actualités associatives et culturelle

- Samedi 25 et dimanche 26 novembre, Week-end de l'humour de l'association l'Entonnoir avec le One man show de Luc Lemoine « Vive l'Amour » le samedi soir à 21h et un spectacle d'improvisation le dimanche à 15h.
- Dimanche 26 novembre à Caixon, bourse aux jouets de l'association des parents d'élèves du RPI
- Dimanche 17 décembre à 16h concert de la chorale Vaya Con Dios à l'église.
- Samedi 20 janvier, vœux de la municipalité et des associations avec à cette occasion le vernissage de l'exposition des sculptures de Damien DUHGUES dans les locaux de la mairie.

**Fin du conseil municipal à 20h30.**